



service de l'information (514) 598-2155
1601, de Lorimier, Montréal H2K 4M5

no 158

semaine du 23 au
29 avril 1982

nouvelles csn

Plessisville

**PAS
QUESTION
DE SE
RÉSIGNER**

secteur public

**une démarche
syndicale
face au
gouvernement**





agenda du mouvement

mai

- 1-2 CSN tournée pré-congrès
- 4-7 FNC congrès régulier
- 5-8 FSMMPCC congrès régulier, à Victoriaville
- 6-7 SECSN conseil syndical, à Québec
- 6-7 FTPF réunion d'équipe, à Québec
- 7-8-9 la maîtresse d'école colloque sur la pédagogie progressiste, à Montréal
- 7-8 SECSN assemblée générale spéciale, à Québec
- 8-9 CSN tournée pré-congrès
- 10 CSN bureau confédéral
- 10-11 CSN conseil confédéral, à Montréal
- 11-14 FAS conseil confédéral, à Québec
- 12-14 CSN comités pré-congrès
- 14-16 FTPF conseil fédéral, à Québec
- 14-17 CSN conseil confédéral
- 23-29 CSN congrès régulier de la centrale, à Québec

juin

- 3-4 FTPF réunion d'équipe

Échos du conseil confédéral



Éducation des adultes

Le conseil confédéral a endorsed la plupart des recommandations contenues dans le rapport de la Commission Jean portant sur l'éducation des adultes; la CSN appuie l'orientation donnée à la formation des adultes. Nous insistons cependant pour que soit envisagée l'imposition d'une taxe spéciale sur les nouvelles technologies destructrices d'emplois; les fruits de cette taxe pourraient servir à des fins de recyclage. Nous demandons que la formation des adultes demeure au ministère de l'Éducation avec, cependant, des structures d'accueil spécifiques.

Santé-sécurité

Le conseil a procédé à une analyse juridique de la loi 17 afin que tous les délégués aient la meilleure information possible. La stratégie syndicale à adopter face à certains points comme le retrait préventif, dont celui de la femme enceinte, de même que les comités paritaires, ont été l'objet d'une attention particulière. Un prochain conseil devra déterminer la répartition des subventions versées à la CSN aux fins de sécurité-santé; en attendant, le partage existant continue de s'appliquer.

Le travail partagé

Le conseil confédéral a reçu et étudié un document d'analyse portant sur le travail partagé. Sans qu'il n'ait de position finale adop-

tée, on a constaté que ce qui était nécessaire, c'était "du travail pour tout le monde" et que l'assurance-chômage, le travail partagé, n'étaient que des moyens gagnés et payés par les travailleurs pour faire face temporairement aux périodes de réorganisation du système capitaliste.

Les poursuites

Le conseil confédéral a adopté un document portant sur les poursuites dont la CSN, les fédérations, les conseils centraux et les syndicats locaux font l'objet de plus en plus souvent. Le document réaffirme avec insistance la nécessité d'évaluer le plus justement possible le rapport de forces.

Loisirs-vacances

À l'instar des centrales syndicales européennes, la CSN commence à développer des politiques touchant les temps de loisirs. Le conseil a reçu un rapport étape d'un comité de travail portant sur les loisirs et les vacances; on y réclame, de la part du ministère, un meilleur appui aux groupes autonomes qui s'occupent de ces questions. La CSN a l'intention d'intervenir bientôt sur les ZEC qui, à notre avis, se développent d'une façon qui va à l'encontre de la démocratisation qui avait été amorcée.

L'équipe nouvelles csn

rédaction: Jean-Noël Bilo-deau, Jean-Anne Bouchard, Guy Ferland, Jacques Gauthier, Henri Jalbert, Luc Latraverse, Jean-Pierre Paré, Gaston Pouliot, Michel Rioux, Marcel Benoît, Clément Guèvremont et Michel Crête

diffusion: André Sauvé.

secrétaire: Louise Filteau.

télécommunications: Jeanne Belzil, Bérangère Marchand.

photographie: archives CSN, Pierre Gauvin-Évrard, Bertrand Carrière, François Rivard, Louise de Grosbois, Michel Dubreuil et Gilles Lafrance.

collaboration: Édith Pariseau.

nouvelles csn, organe officiel de la CSN, paraît tous les lundis à l'intention des travailleurs et des travailleuses.

Composé, monté et imprimé par les travailleurs et travailleuses de Interlitho Inc., 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent.

message des trois présidents à l'occasion du 1er mai



“IL EXISTE DES SOLUTIONS À LA CRISE”

Nous avons exprimé ensemble depuis plusieurs mois que toute solution démocratique à la crise économique actuelle doit nécessairement passer par le progrès social, la réduction des inégalités et par des perspectives de développement de l'emploi.

Dans le cadre d'une tournée nationale qui nous a conduite dans sept régions du Québec, par une manifestation dans les rues de Montréal le 3 avril, lors de notre participation à la conférence au Sommet de Québec et encore aujourd'hui, à l'occasion de la Fête du 1er mai, nous revendiquons que les travailleuses et travailleurs du Québec, les premières victimes de la crise n'en fassent pas les frais.

un 1er mai de crise

Le 1er mai 1982 n'est pas comme les autres. L'accentuation du chômage, l'accélération de l'inflation, le maintien des taux d'intérêt, les fermetures d'usines, les coupures de services sont autant de situations insoutenables qui appellent les Québécois et Québécoises à réagir.

Une fois de plus, ensemble, nous tenons à rappeler que la crise économique que les travailleurs et tra-

villeuses subissent et qui leur est aussi cyniquement infligée par la politique monétariste d'Ottawa, fait souffrir un nombre toujours plus grand de travailleurs et travailleuses, de chômeurs, d'assistés sociaux, de retraités, de femmes, de jeunes, de handicapés.

le plus urgent: le chômage

Personne ne peut humainement demeurer insensible à la condition du "monde ordinaire" alors qu'il devient impossible pour quiconque d'ignorer que le problème le plus grave et le plus urgent est celui du chômage.

nos revendications

Il convient également de rappeler, en ce 1er mai

1982, que plusieurs revendications du mouvement ouvrier, dont la canalisation de l'épargne collective vers des investissements productifs, l'élargissement de la syndicalisation, la relance de l'industrie du bâtiment, le changement des politiques économiques pour relancer l'emploi, une fiscalité équitable, un plan de développement des services éducatifs et sociaux, une caisse de stabilisation de l'emploi, ont été l'objet de fort peu de discussions et d'encore moins de décisions de la part du gouvernement.

le gouvernement Lévesque

Au contraire, inapte à régler ses problèmes budgétaires à tout prix, et sans tenir compte du point de vue

syndical, le gouvernement Lévesque se livre depuis quelque temps à un chantage éhonté sur le dos de ses salariés, sans apporter de solutions en profondeur qui pourraient mettre le Québec sur la voie d'un développement économique et social au service de la majorité.

C'est dans le contexte où patrons, financiers et gouvernements veulent faire porter le fardeau de la crise sur les classes ouvrières et populaires (pendant que les banques enregistraient 1 700 000 000 de dollars de profits l'an dernier et Bell Canada 560 000 000 de dollars) que nous nous retrouvons en cette période du 1er mai, hommes, femmes, au travail ou sans emploi, syndiqués ou non, du secteur privé ou du secteur public.

Il existe des solutions à la crise et nous savons qu'ensemble il y a moyen de s'en sortir. Le 1er mai, c'est l'occasion d'en parler, de bâtir nos solidarités. Le 1er mai 1982 c'est l'occasion de démontrer notre solidarité dans toutes les villes, dans tous les quartiers, dans tous les secteurs de travail.

Louis Laberge, FTQ
Robert Gaulin, CEQ
Norbert Rodrigue, CSN

REPORTAGE

les Bois Francs le royaume désenchanté de la PME québécoise

la fermeture
de la Filature
Plessis

NON

En débarquant à Victoriaville, un mardi pluvieux, la une du journal local *L'Union* attire le regard: un gros titre en rouge affirme *Rubin n'existe plus...* plus haut on peut lire: *les temps sont durs*. Rubin Bros., une entreprise de vêtements, employait 500 personnes. Elle était établie à Victoriaville depuis 1924...

Dans les Bois Francs les industries dominantes font partie des secteurs mous: meubles, vêtements, textiles, alimentation, la plupart propriété de petits entrepreneurs québécois. Il y a aussi un secteur métallurgique non négligeable.

Tout le monde s'entend pour dire que la moitié de la main d'oeuvre active est en chômage. Même les sources officielles non-gouvernementales reconnaissent ce chiffre de 50% de chômage.

Aux Ventilateurs Victo, de 125, les travailleurs se retrouvent aujourd'hui 46, avec un programme de travail partagé. À la principale usine de Plessisville, Forano, propriété de la SGF gouvernementale, des ouvriers ayant de 10 à 15 ans d'ancienneté sont mis

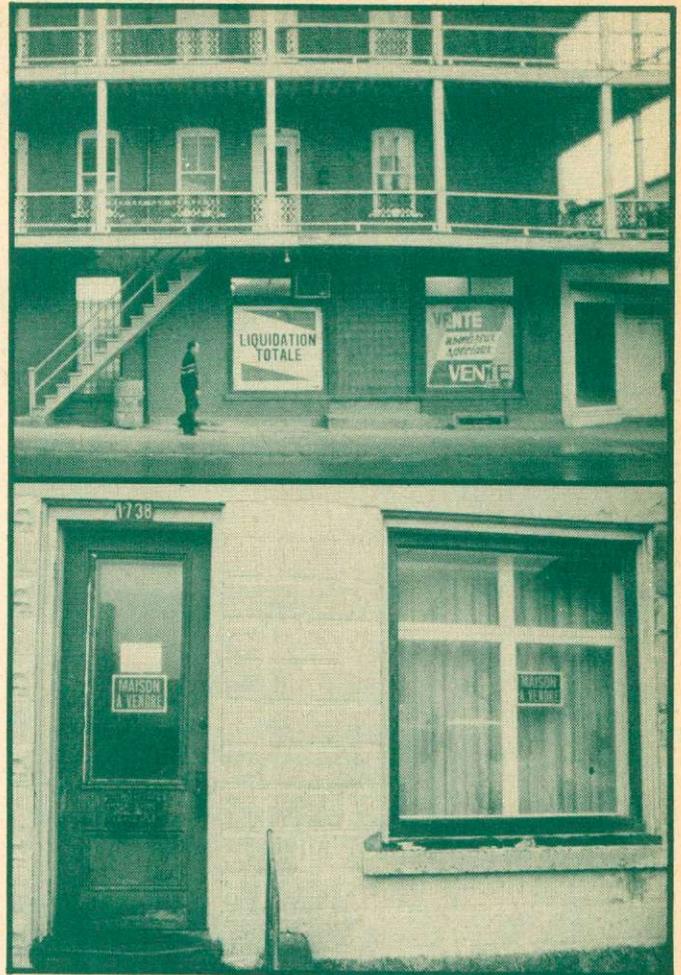
nouvelles csn a rencontré des travailleur(euses) de la Filature Plessis à Plessisville. Chantal Roy, Louis Painchaud et Daniel Bolduc nous ont raconté leur longue et dure lutte contre un patron farouchement anti-syndical et pour la réouverture de la filature.



à pied, l'usine fonctionne avec la moitié des 630 employés d'il y a quelques années. La compagnie de Tricots Plessisville a fait une centaine de mises à pied. Quant aux Tricots Lasalle, également de Plessisville, la rumeur peristante veut qu'elle ferme ses portes à la fin juin, les 227 travailleur(euses) qui restent, dont une majorité de femmes, se retrouveraient donc sans travail. Plessisville ne tire même pas de son titre de "capitale de l'érable" des revenus décents, la production n'a pas été très bonne cette année. Dans le meuble, la situation semble moins catastrophique, ce qui n'a pas empêché une usine de Warwick de fermer ses portes, suivie d'une autre de Daveluyville. Le nombre de faillites commerciales et individuelles atteint des proportions effarantes. Tout cela sans parler des conséquences sociales énormes... la semaine dernière, un jeune de Victo décidait d'en finir.

La région a récemment été reconnue "zone spéciale" et le gouvernement fédéral a promis une aide de \$135 millions. Une lueur d'espoir? Oui mais mitigée. Les Vêtements Rubin avaient reçu \$1 million en subventions en 1975. À Vic Métal, les patrons ont utilisé l'aide gouvernementale pour doter l'usine de robots qui, chacun, font le travail de 2 hommes.

Des usines ferment, mettant à pied des centaines de travailleurs et reçoivent des milliers de dollars en subventions, à même nos taxes, pour les réembaucher dans le cadre de programmes de "créations d'emploi"... Comme le soulignait Henri-Paul Labonté de l'ACEF régionale, "ces subventions ne comportent aucune garantie pour les travailleurs."



La Filature Plessis fabrique des couvertures de laine depuis 35 ans. Léopold Veilleux y travaillait comme mécanicien et contremaître. En 1954, il achète une part dans la compagnie. À la fin des années '70, il en devient propriétaire.

Parvenu au sommet, Veilleux mène "son" usine à sa manière. C'est l'arbitraire le plus complet qui règne. À force d'intimidation, il met fin à une première tentative de syndicalisation en '73.

"Il faisait une liste de règlements que tout le monde devait appliquer... sauf lui. Il décidait de changer les horaires de travail sans préavis. Les travailleurs, payés en moyenne \$5.25 l'heure, devaient porter un filet sur les cheveux... que la compagnie leur vendait.

le clan Veilleux paternalisme et arbitraire absolu

Il jouait comme il voulait avec le plan boni (travail à la pièce). En bon boss, il offrait une dinde à ses employés à Noël: plus tu avais d'ancienneté, plus la dinde était grosse. Mais l'ancienneté n'était pas toujours un cadeau: les plus anciens avaient droit au temps supplémentaire après 48 heures de travail, les nouveaux arrivés le recevaient après 45 heures.

On travaillait sur des machines d'avant-guerre (la première...) rapiécées d'un bout à l'autre. En 1976-77, lorsque Veilleux agrandit l'usine, il achète de la nouvelle machinerie...

usagée."

Veilleux voyait grand. Il fait l'acquisition des Textiles Warwick, une entreprise au bord de la faillite. Il achète également une usine de couverture en tissu synthétique à Cap St-Ignace. Deux de ses fils deviennent gérants des nouveaux rejetons des entreprises Veilleux, les autres occupent des postes de direction à la Filature Plessis.

Le clan Veilleux, "des petits gars bien de chez nous" prospère... en imposant des conditions de travail et de salaire inhu-

maines.

Le petit capitaliste local a bien sûr droit à tous les égards du conseil municipal. "Les policiers ont été payés à même les taxes des contribuables pour faciliter le travail aux camions qui ont vidé l'usine à la fin septembre. La police a d'ailleurs fermé les yeux sur les agissements du jeune Veilleux qui, à bord de sa voiture, caisse de bière sur les genoux, a foncé sur les travailleurs de la Filature qui manifestaient en octobre. Ça semble d'ailleurs une manie dans la famille. Depuis le début de la grève, Léopold Veilleux cherche à intimider les travailleur(euse)s en les pourchassant en auto."

La population de Plessisville est derrière les travailleurs(euse)s de la filature.

6 nouvelles csn

Le 19 septembre '80, les travailleurs de Filatures Plessis décident de se donner un syndicat. 92 cartes sont signées en 48 heures. Veilleux tente de pousser un syndicat CSD mais l'accréditation à la CSN est acquise fin octobre.

Au début de '81, le syndicat convoque la partie patronale à des négociations, il revendique:

- **la reconnaissance du syndicat avec des moyens pour faire appliquer la convention collective**
- **une procédure de griefs et d'arbitrage**
- **la reconnaissance de l'ancienneté en cas de mises à pied ou de changements technologiques**
- **des congés fériés et de maladie**
- **des améliorations aux conditions de santé-sécurité**
- **des congés maternité-paternité et adoption**
- **la semaine de 40 heures**
- **le temps supplémentaire volontaire**
- **un régime de vacances**
- **des augmentations de salaire qui tiennent compte du coût de la vie et l'indexation**

Le droit de grève est acquis le 16 avril '81. Les négociations se poursuivent. Les travailleur(euse)s, sans hausse de salaire depuis novembre '79, utilisent des moyens de pression pour accélérer les choses. Veilleux réplique par une cinquantaine de mises à pied pour 3 semaines à 1 mois. Le même scénario se produit à la veille de la grève, cette fois 56 travailleurs sont mis à pied. Veilleux organise des assemblées dans l'usine, le jeudi, avant de donner la paie, pour "rétablir les faits". 19 séances de négociation ont eu lieu depuis avril et, mal-



gré une attitude d'ouverture de la part du syndicat, le patron demeure intraitable sur plusieurs questions. La grève est déclenchée le 2 septembre.

7 jours plus tard, la direction fait connaître son "intention" de fermer la filature. Veilleux engage des fiers-à-bras de l'agence Collossade. Le 24 septembre, 17 camions vident entièrement l'usine sous la protection de la police locale et provinciale. La production se poursuit aux deux autres usines du clan Veilleux. Aux Textiles Warwick, l'employeur a même réussi à réouvrir le contrat collectif pour obtenir des concessions salaria-

les du syndicat CSD. Mais les travailleurs ne sont pas plus avancés puisque Textiles Warwick déclare faillite le 6 janvier '82.

Veilleux tente de sauver les meubles. Les négociations reprennent à la Filature Plessis, les deux parties en viennent même à une entente de principe qui présente des gains importants pour les travailleur(euse)s. La filature de Plessisville a toujours été rentable, le marché de la couverture de laine était bon, les travailleurs, expérimentés. Pour Veilleux, c'était la seule planche de salut. Les créanciers ne voient pas les choses de la même façon. Fin février,

c'est la faillite totale pour les entreprises Veilleux.

Depuis le début de la grève, les syndiqués n'ont pas lâché prise. A deux reprises, ils ont rencontré le député provincial de la région, Jacques Baril, pour exiger qu'une enquête soit faite pour clarifier la situation concernant la fermeture.

Une rencontre avec le ministre du Travail, Marois, a été demandée. Pour toute réponse, les syndiqués ont reçu un avis de réception du genre: "Merci de nous informer que vous êtes en grève depuis le 2 septembre. Veuillez agréer nos sentiments distingués..." sans qu'aucune date de rencontre ne soit fixée.

Le 27 septembre, les travailleurs manifestent dans les rues de Plessisville. Deux soirées de solidarité sont organisées, les syndiqués expliquent leur lutte à la population. Des représentations sont faites auprès du conseil de ville pour qu'il exerce des pressions sur Veilleux pour



l'amener à négocier de bonne foi. Un boycottage des couvertures est entrepris.

Aujourd'hui, une bonne partie des 96 syndiqués continue de se rencontrer en assemblée générale chaque semaine. La situation n'est pas toujours facile. Dans certains cas, c'était le couple qui travaillait à la filature. La moitié des travailleur(euse)s de la Filature ont des enfants, d'autres en auront bientôt... Et l'assurance-chômage qui risque de prendre fin à l'automne.

Mais les syndiqués ont la conviction que la filature peut et doit fonctionner. Le syndicat demeure toujours actif.

le drame des fermetures

Un patron qui s'était bien promis de ne jamais reprendre "ses employées". Une grève qui, malgré une entente de principes, se transforme en fermeture d'usine. Et dire que la victoire était tout proche!

Plessisville. Les membres de l'exécutif du syndicat de la Filature Plessis font le point et scrutent les nouvelles avenues possibles. Faire le point, ce n'est pas facile. D'abord, il nous manque des informations. Toujours le même scénario: des travailleurs et travailleuses passent une bonne partie de leur vie dans une usine, ils se retrouvent du jour au lendemain dans la rue, sans trop savoir pourquoi, sans connaître les raisons réelles. Les questions fusent de tou-

tes parts. Le patron est mis en faillite. L'est-il vraiment? Il semble encore si présent dans le dossier. Et les banques dans tout cela, que font-elles? Elles gèrent, elles attendent, elles complotent. On sait tout; on ne sait rien. On décide de former une petite équipe de travail pour aller chercher le plus d'information possible. Frapper à toutes les portes. Refuser l'ignorance totale dans laquelle ils veulent nous soumettre.

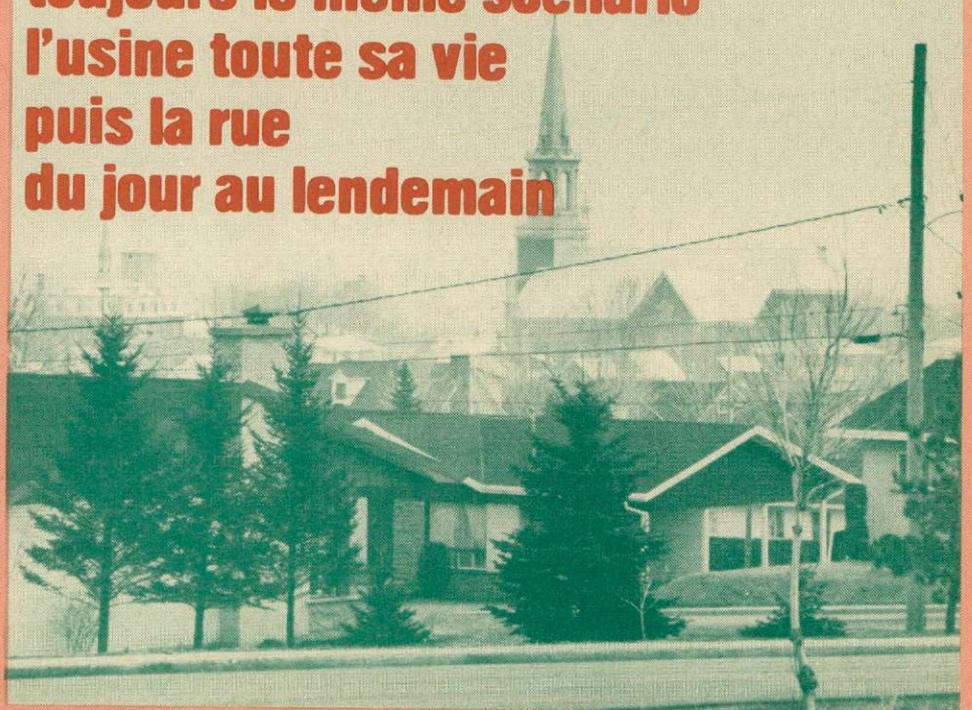
Bref, enquêter, puis formuler une stratégie, plutôt des stratégies. Car, face à une fermeture, les solutions ne sont pas magiques. D'abord, refuser de renoncer à cette entente de principes que nous étions allés chercher à bout de bras après sept mois de grève et de mul-

tiples tentatives patronales pour nous intimider, nous diviser, nous casser. Puis scruter toutes les avenues de réouverture. Voir auprès de différents investisseurs "possibles", auprès de l'État tant provincial que fédéral. Puis, éventuellement, formuler sur nos bases de nouvelles alternatives.

Chose certaine, pas question d'abandonner. Le syndicat vit, résiste. Les assemblées se tiennent régulièrement. Le courage et la volonté y sont bien présents. On convient d'une présence syndicale "très particulière" au sommet des gens d'affaires de la localité, qui se tiendra mercredi de cette semaine. Pour poursuivre la bataille faudra encore beaucoup de lucidité et d'imagination.

C'est à suivre.

**toujours le même scénario
l'usine toute sa vie
puis la rue
du jour au lendemain**



Un officier du ministère du travail le confirme **LA CSD COUCHE AVEC LES BOSS**

Ce n'est pas la première fois que nous constatons que la CSD a de telles pratiques syndicales. Nous savons, à la CSN, que la CSD a été mise en place en 1972 par le gouvernement libéral de l'époque pour affaiblir la CSN, principalement à cause du premier front commun du secteur public. C'est la première fois, cependant, qu'une telle affirmation nous vient d'un commissaire du travail, employé du ministère du travail du Québec.

Les faits

• Le 8 novembre 1981, le Syndicat des travailleurs de Castonguay et fils, à Saint-Félicien, est officiellement fondé.

• Le lendemain, l'employeur apprend la formation du syndicat CSN et convoque ses employés chez lui, sur leurs heures de travail et sans perte de salaire. Il leur dit alors carrément "qu'à défaut d'un syndicat de boutique, il est prêt à accepter un syndicat CSD mais qu'il ne veut pas d'un syndicat CSN".

• Le lendemain, un permanent de la CSD arrive dans le décor. Il fonde un autre syndicat, affilié à la CSD, et, en se servant de l'appui de l'employeur, il fait signer quinze cartes de démission du syndicat CSN.

• Face à ces deux requêtes concurrentes, le ministère du travail convoque des auditions devant le commissaire du travail Adrien Plourde. Le 15 avril 1982, après avoir entendu les preuves des parties, celui-ci rend sa sentence: le syndicat CSN est accrédité, notamment parce qu'il a été prouvé à sa satisfaction que jamais les employés auraient adhéré à la CSD s'il n'y avait pas eu l'intervention et les pressions de l'employeur en faveur de la CSD.

Ce qu'en dit le commissaire du travail

Au départ, le commissaire Plourde disculpe les travailleurs, qu'on ne saurait tenir responsable de la situation dans laquelle ils se sont retrouvés: la force de conviction du patron, le chômage élevé dans la région, ont fait que les travailleurs ont recherché un compromis pour garder leur emploi. Le patron ne voulait pas que "sa famille" adhère à un syndicat CSN mais était prêt à accepter un syndicat CSD.

Le représentant de la CSD le savait

"Monsieur Yvan Caron, représentant de la CSD dans la région, savait, lors de la réunion du 10 novembre, que

l'employeur ne voulait pas de la CSN et qu'il avait recommandé à ses salariés un syndicat CSD, écrit encore M. Plourde dans sa sentence. La CSD a fait signer des cartes pour elle-même et des démissions de la CSN, tout cela, dans une seule soirée. Il n'y a aucun doute dans mon esprit que sans l'intervention de l'employeur, la CSD n'aurait pas réussi à en faire autant en un si court temps..."

"Les représentants de la CSD ont accepté un fruit qu'ils savaient empoisonné".

Un syndicat de boutique

"Les représentants régionaux de la CSD, constate le

commissaire Plourde, ont accepté la complaisance de l'employeur pour qu'elle supplante la CSN. Ce simple fait suffirait, à mon avis, pour rejeter la requête en accréditation du syndicat CSD, qui autrement serait redevable à l'employeur qui a présidé à sa naissance et ne pourrait ainsi servir les salariés selon les exigences du code du travail".

"Une association qui vient au monde avec l'appui et la bénédiction de l'employeur, conclut le commissaire du travail, ne peut être accréditée, même si ce syndicat est affilié à une centrale syndicale (la CSD); en la circonstance, il acquiert le statut d'un syndicat de boutique".

Nous voyons ici les trois principaux fondateurs de la CSD alors qu'ils étaient membres de l'exécutif de la CSN. Ils participaient, avec les autres membres de l'exécutif, à une manifestation d'appui aux gars de Lapalme.



La négligence patronale cause les accidents de travail

Expro de Valleyfield LES SYNDIQUÉS DEMANDENT UNE ENQUÊTE

Suite à l'explosion du 14 avril dernier, au réservoir 17 de l'usine Expro, le syndicat des produits chimiques de Valleyfield a demandé au ministre du travail, Pierre Marois, la tenue d'une enquête publique pour faire la lumière sur les procédés de production de la compagnie Expro, qui met en danger l'intégrité physique, la santé et la sécurité des travailleurs et de la population habitant le périmètre de l'usine.

Le ministre a donc une excellente occasion de prouver qu'il veut vraiment "arrêter le massacre dans les usines", comme

il le disait lors de sa campagne électorale de 1976.

L'usine Expro, même si elle a changé de mains trois fois depuis 1976 (CIL, CPCV, Expro), n'a jamais cessé d'être non-sécuritaire: la liste des explosions, des feux, entraînant blessés ou morts (qu'on se souvienne des trois morts de l'explosion du 26 août 1980), serait trop longue à faire ici. Depuis 1977, une quinzaine d'incidents de ce genre ont eu lieu, sans compter les éclaboussures, les fuites d'acides, les troubles physiques causés par les produits chimiques manipulés.

À la scierie Donohue-Dolbeau UN TRAVAILLEUR TUÉ À L'OUVRAGE

Raymond Marcil, âgé de 34 ans, a perdu la vie, le 20 avril, à 18:15 hres, lorsqu'il a été heurté par un trieur à billes dans la scierie Donohue de Dolbeau, propriété majoritaire de l'État québécois.

M. Marcil était à soulever une bille mal placée sur un convoyeur lorsque le trieur à billes s'est mis en marche après avoir été immobilisé. Déjà deux autres travailleurs avaient été sérieusement blessés à des endroits similaires à cause d'un mauvais contrôle de l'air comprimé.

Suite à cet accident mortel, le syndicat des travailleurs de Rivière Gervais (CSN), a demandé une enquête publique. Une première enquête syndicale démontre déjà clairement

qu'il y a eu négligence de la compagnie Donohue en ce qui concerne la santé et la sécurité des travailleurs.

Dans le cas de la mort accidentelle de M. Marcil, notre analyse de la situation nous démontre clairement que:

1) La manette de la console était défectueuse.

2) Ce travailleur était seul malgré l'avertissement du syndicat au comité paritaire de santé et de sécurité au travail qu'il était dangereux d'être seul à cet endroit.

3) Les valves pour couper l'air sont situées loin (non près de la console), cachées et sans robinet.

Nous avons donc la conviction que ce travailleur ne serait pas décédé si la compagnie avait éliminé ce danger camouflé.



**Bâtissons nos
comités-syndicaux
de santé-sécurité
indépendants
des patrons
et de l'État**

**travailleurs
et travailleuses
luttons pour éliminer
les conditions
dangereuses
au
travail**

**CONSEIL
CENTRAL
DE
CSN MONTREAL**

Une proposition inacceptable du gouvernement

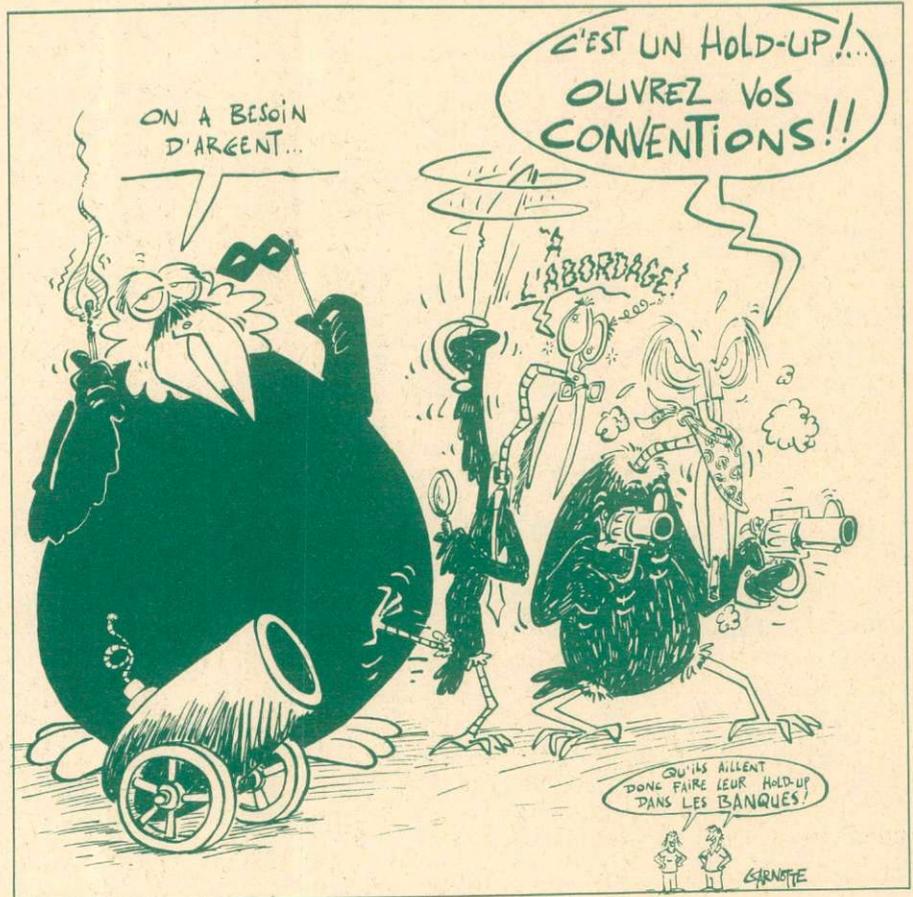
La proposition du gouvernement du Québec de couper dans les augmentations de salaires des travailleurs et travailleuses du secteur public n'est rien d'autre qu'une taxe sélective "déguisée" qui frappe un groupe de travailleurs et qui, en aucun cas, ne s'attaque à la source du mal actuel: une crise économique que le gouvernement tente de faire assumer par les travailleurs, plutôt que par ceux qui

l'ont causée et qui en profitent: les grands industriels, les grands banquiers, les grands financiers.

Dans le tableau qui suit, on peut voir les effets de la diminution des augmentations salariales propo-

sées par le gouvernement le 15 avril, dans le cadre d'une proposition qui a été unanimement rejetée par les travailleurs et travailleuses du secteur public comme étant inacceptable économiquement et socialement.

Emplois	Classe	Échelon	Diminutions par rapport aux taux négociés \$.31-12-82
Bibliothécaire	3	1	1,152.00/an
Psychothérapeute	2	8	3,246.00/an
35h.	1	5	3,791.00/an
Psychologue	3	1	1,408.00/an
35h.	1	6	5,396.00/an
Technicien (ne)	1	1	13.58/sem.
Assistance sociale	1	12	41.08/sem.
35h.			
Technicien de laboratoire	1	1	19.15/sem.
35h.	1	12	41.95/sem.
Bibliotechnicien	1	1	12.90/sem.
35h.	1	12	38.75/sem.
Infirmière	1	1	20.49/sem.
36.25h.	1	6	30.20/sem.
	1	12	43.92/sem.
Éducateur	3	1	7.27/sem.
36.25h.	3	19	41.08/sem.
Infirmière Auxiliaire	1	1	7.95/sem.
36.25h	1	10	22.93/sem.
Préposé aux bénéficiaires	1	1	7.15/sem.
36.25h.	1	5	12.11/sem.
Secrétaire	1	1	7.23/sem.
35h.	1	8	15.32/sem.
Électricien	1	1	28.50/sem.
38.75h			
Enseignant	16	1	1,256.00/an
	16	15	3,027.00/an
Collège	17	1	1,520.00/an
35h.	17	15	3,427.00/an
	18	1	1,800.00/an
	18	15	3,860.00/an
	19	1	2,108.00/an
	19	15	4,901.00/an



Une proposition syndicale

D'ici quelques jours, les travailleurs et travailleuses du secteur public présenteront au gouvernement une proposition syndicale, en guise de réponse au gouvernement du Québec qui menace actuellement ces travailleurs de leur imposer un décret et/ou de mettre fin à leur convention collective et/ou de couper, 17,430 emplois.

Depuis une dizaine de jours, les différentes instances du CCNSP-CSN (comité de coordination des négociations du secteur public) ont pris tout le soin nécessaire pour explorer toutes les avenues menant à une réponse à la proposition du gouvernement.

C'est ainsi qu'a été développée une démarche syndicale pour faire valoir les droits des travailleurs et travailleuses du secteur public, non

seulement ceux qui sont couverts par la présente convention collective, mais ceux qui se retrouveront dans la convention collective des prochaines années.

Cette démarche, propose le respect des droits acquis, le respect des acquis de la population — dont le maintien des services publics de qualité — et permettra de faire valoir au plus tôt les principes syndicaux et les revendications communes et sectorielles des travailleurs et travailleuses du secteur public.

Les fédérations du secteur public affiliées à la CSN (la FAS, la FNEQ, la FESP et la FPSCQ) discutent d'une proposition syndicale dans leurs instances, proposition qui sera par la suite soumise aux syndicats locaux.

Les enseignant-e-s du secteur privé occupent le bureau du ministre Laurin

Un groupe d'enseignants des maisons privées d'enseignement subventionnées a occupé pendant plusieurs heures, jeudi dernier, le bureau de comté du ministre de l'Éducation, Camille Laurin.

Ces militants syndicaux, membres de syndicats affiliés à la Fédération nationale des enseignants québécois (FNEQ-CSN), venant des quatre coins du Québec, voulaient ainsi manifester leur impatience face à l'attitude du ministre de l'Éducation, qui se défile devant ses responsabilités face à l'enseignement privé subventionné, et envers les enseignant-e-s qui oeuvrent dans ce secteur.

participer au Front commun

Les enseignants des maisons privées d'enseignement syndiqués à la FNEQ-CSN demandent depuis plusieurs années leur inclusion au régime de négociations des secteurs public et para-public (loi 55).

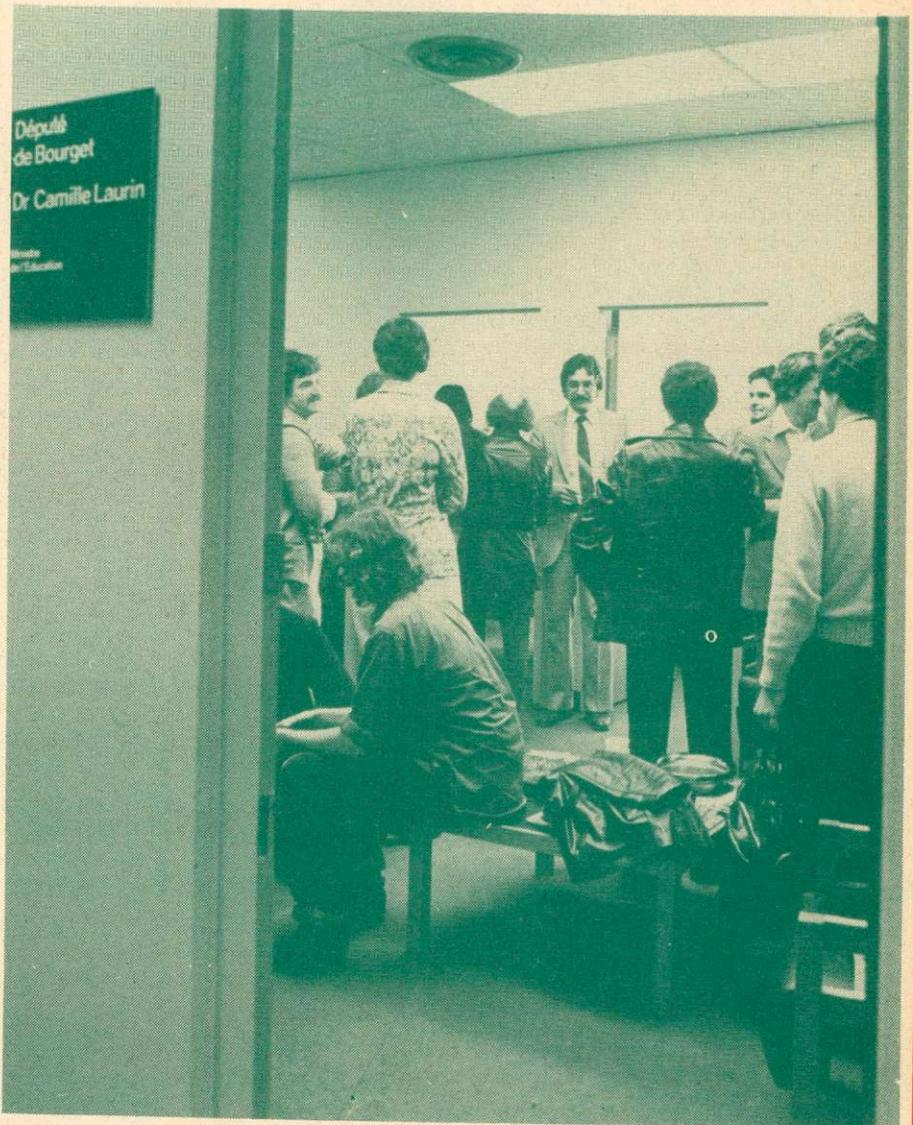
Cette année, ils ont officiellement déposé une première demande au début du mois de février. Devant le mutisme du ministre Laurin, elle a été renouvelée au début d'avril.

Depuis ce temps, on assiste toujours au même silence à l'égard des enseignants, alors que parallèlement, les rencontres se multiplient entre les représentants du gouvernement et les employeurs des collèges privés.

même échelles de salaires

Si le gouvernement donnait suite à ses intentions de geler les salaires du secteur public, des conséquences sont à prévoir sur les conventions collectives du secteur privé. En effet, les conventions des enseignants des maisons privées d'enseignement font référence aux échelles du secteur public.

Par ailleurs, les enseignants des institutions privées ne jouiraient pas pour autant de la sécurité d'emploi et du droit de grève dont bénéficient leurs confrères du secteur privé.



responsabilités du gouvernement

La solution que le gouvernement veut imposer à ses employés du secteur public pour régler ses "problèmes" ne saurait justifier le comportement habituel des employeurs de l'enseignement privé.

Le financement de ces écoles provient des fonds publics dans une proportion variant de 50% à 100%. Les programmes pédagogiques sont déterminés par le ministère de l'Éducation. Enfin, les qualifications requises des enseignants sont définies par ce même ministère.

En fait, seules les conditions de travail des enseignants sont à l'en-

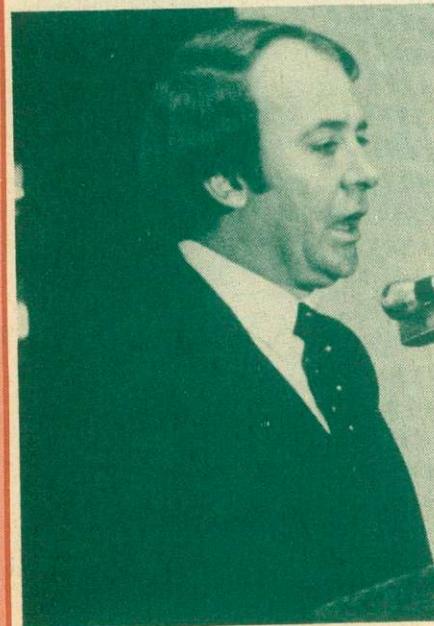
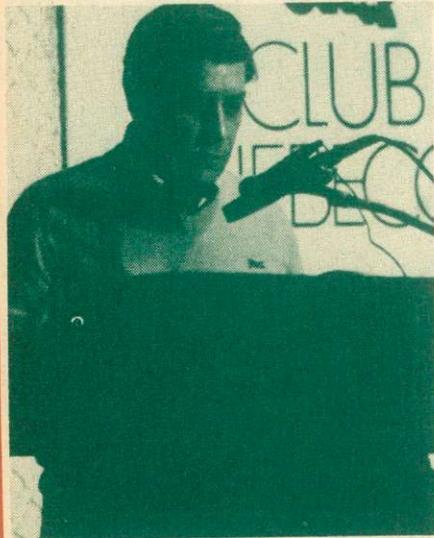
tière discrétion des employeurs locaux et donnent lieu à tous les abus possibles au nom de la survie de l'institution.

Les enseignants syndiqués des maisons privées d'enseignement, affiliés à la CSN, exigent donc de négocier leurs conditions de travail et la sécurité d'emploi avec leur véritable patron, le gouvernement du Québec, présent à une table sectorielle de négociation regroupant leurs employeurs. Ils croient que le ministre Laurin ne peut plus se désister, et qu'il doit leur rendre justice en leur accordant l'inclusion au régime de négociations des secteurs public et parapublic.

Le 26 avril dernier, à Joliette, dans le cadre d'un débat contradictoire organisé par la Société Nationale des Québécois (SNQ), Guy Chevrette, député péquiste de la région de Joliette, et Donatien Corriveau, président de la Fédération des Affaires Sociales (FAS), étaient invités à donner leur point de vue sur les négociations dans la fonction publique et parapublique.

Une salle de 250 personnes, composée de travailleuses et travailleurs des secteurs de la santé et de l'éducation, du secteur privé et quelques partisans péquistes de la région de Joliette ont participé à ce débat.

Voici quelques extraits de leur discours qui portaient entre autre sur la crise économique, les services essentiels et le droit de grève, les droits acquis et les salaires.



Joliette

débat contradictoire entre

la crise

G. Chevrette: "Nous avons une crise économique que personne n'avait vu venir, c'était tout à fait imprévisible, tout le monde occidental est touché. Personne ne pouvait prévoir que du jour au lendemain les arabes décideraient de toucher au pétrole... Mais si on avait été à leur place on aurait fait comme eux..."

On ne pouvait pas prévoir non plus qu'un jour ou l'autre, il y aurait une flambée aussi magistrale des taux d'intérêt, flambée qui touche plus particulièrement le Québec puisque c'est dans la petite et moyenne entreprise qu'il y a eu le plus de création d'emplois depuis 5 ans. C'est-à-dire que 85% des emplois se sont créés dans le PME. De plus avec cette flambée des taux d'intérêt, la croissance économique est nulle. Donc, pas de revenus pour l'état.

Et pour crémier le gâteau, les ententes fiscales avec Ottawa. 521 millions de moins, qu'on s'attendait d'avoir avec les ententes fiscales"...

"Il est bien évident que si l'on veut garder une qualité des services identiques, si l'on veut aller vers un accroissement de la qualité des services qu'il faudra payer la facture. Nous n'avons pas le choix."

D. Corriveau:

"Nous savons que la crise économique que traverse le Québec et qui lui est imposée par les politiques de droite de Washington et le laisser-faire d'Ottawa, a des conséquences désastreuses et inhumaines pour une très grande partie du peuple. L'assistance sociale, le chômage, la discrimination, le désespoir de tous ceux qui sont déclassés et mis en marge de la vie collective frappent les travailleurs, les travailleuses, non pas les riches, ni ceux qui vivent de revenus de placements, ni ceux qui déterminent les prix et conservent leur marge de profit. Comme travailleurs et travailleuses québécois, comme gens d'ici, nous avons plus que la responsabilité,

nous avons le devoir d'obliger ceux qui ne voient plus notre développement qu'en terme d'équilibre budgétaire à forcer l'avancement, les projets, à créer les conditions du progrès social, économique et culturel.

Bien sûr nous avons aussi comme travailleurs du secteur public, des affaires sociales aussi, à faire satisfaire des revendications qui sont normales et qui ne coûtent à peu près rien.

les services essentiels

Par ailleurs, le député Chevrette s'est dit en faveur d'une négociation permanente dans le secteur public ce qui selon lui aurait servi à éviter le genre de situation que nous vivons présentement.

G. Chevrette: "Abolir le droit de grève n'est pas le remède à nos problèmes. Parfois ça peut être politiquement rentable à des moments précis, mais cela ne veut pas dire que les gens ne l'utiliseront plus. Ce n'est pas de cette manière que l'on remédiera aux débrayages illégaux ou dits illégaux. Ce qui prime à mon avis sur le droit de grève, c'est le droit à la santé à la vie."

D. Corriveau: "En 1972, les représentants patronaux avaient lancé le mot d'ordre dans les institutions chroniques et psychiatriques de ne pas s'entendre avec les syndicats pour ensuite recourir à des injonctions contre eux, puis des outrages au tribunal et, ensuite, les faire condamner à l'amende et à la prison. Quant au maintien des services essentiels, il ne semble pas que ça représentait une préoccupation profonde pour les patrons et le régime Bourassa."

"En 1979, pour la première fois la loi, reconnaissait d'abord la nécessité de négocier, ensuite, à défaut d'accord, permettait aux travailleuses et travailleurs eux-mêmes de les déterminer. Jamais au cours des 15 dernières années ça n'a mieux marché..."

Je crois qu'il faut se rappeler le rapport unanime du comité sur les services essentiels, comité composé

Guy Chevrette et Donatien Corriveau

d'autant de patrons que de syndiqués, qui concluait un bilan positif de la loi sur les services essentiels.

Un autre exemple concerne le non-respect manifeste et évident des conventions collectives et des ententes locales par des patrons qui pourtant s'y sont engagés par leur signature. De plus en plus le "contentieux" des relations de travail est alourdi par des patrons qui n'ont ni le sens de leurs responsabilités, ni le sens de la justice. J'irais même jusqu'à dire que par un "side-line" d'arbitrage qu'ils ont développé, ces patrons profitent de leur manque d'honneur et de saine administration. En tous les cas, c'est vrai jusqu'à ce qu'on se retrouve avec une grève sur les bras...

Sous prétexte d'économies par établissements, le gouvernement oblige des institutions à fermer des postes et retarde le développement d'autres institutions plus spécialisées. On se retrouve ainsi avec des lits d'hôpitaux de courte durée, occupés par des chroniques alors que le "per diem" est plus élevé qu'en centre d'accueil."

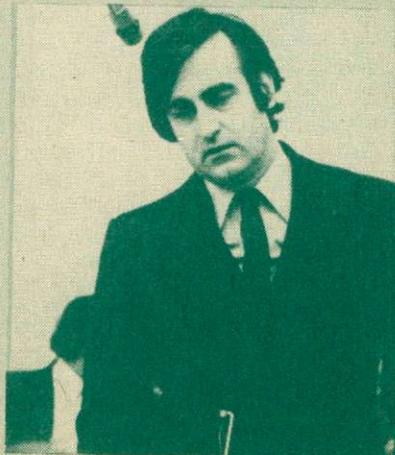
coupures de postes

D. Corriveau: "Depuis 5 ans, alors que le nombre de postes équivalent à temps complet qui ont été coupés sont supérieurs à 5000 postes, le nombre de postes de cadres a augmenté de 15%. Ici même, à l'hôpital St-Charles de Joliette le phénomène a pu être constaté. Nous croyons que notre société progresserait davantage et sans grand coût, si on acceptait de confier une plus grande responsabilité aux travailleurs et travailleuses."

G. Chevrette: "Je suis pour la réduction des écarts et pour que l'on protège de plus en plus les bas salariés et que l'on mette un "stop" à la hiérarchisation effrénée des salaires dans la fonction publique. Des sous-ministres à 70,000 et 80,000 dollars par année, des hauts-fonctionnaires à 60,000 dollars pour des 32 heures... il est grand temps que ça arrête."



Bonne crise Lucien



La crise économique frappe tout le monde. Il en a coûté 21,600 \$ à Lucien Bouchard, le négociateur gouvernemental pour le secteur public, pour aider son gouvernement à renflouer son budget et sa caisse électorale.

Lucien a lui-même baissé son salaire annuel de 10%, soit 20,000 \$ et il a lui-même versé 1,600 \$ à la caisse du parti québécois.

Nous sommes fiers de toi, Lucien.

Les bons comptes font les bons amis.

...petites nouvelles...

conflits de travail

retour au travail chez Caterplan

Les travailleurs et travailleuses de Caterplan, cafétérias contrôlées par l'Institut national canadien des aveugles, sont retourné-e-s au travail, le 26 avril, suite à la décision du ministère du Travail d'imposer par arbitrage une première convention collective. Le conflit durait depuis le 11 janvier. Le syndicat a cependant négocié un protocole de retour au travail qui a garanti le rappel au travail par ordre d'ancienneté ainsi qu'une augmentation de salaire immédiate pour la majorité des employé-e-s. L'augmentation permet à tous ceux et celles qui étaient au salaire minimum (plus de 90 sur 141) de s'en éloigner.

un gréviste blessé sur la ligne de piquetage chez Casteel

Un ouvrier de Casteel, en grève avec ses camarades depuis le 17 mars dernier, a été blessé lorsqu'un camion a foncé afin de traverser la ligne de piquetage. Le travailleur, Sylvain Tétrault, a été frappé à la tête par le coin de la boîte du camion et il s'en est fallu de peu qu'il ne soit écrasé sous les roues arrière du véhicule. Le camionneur avait refusé de stopper devant les piqueteurs,

qui voulaient lui expliquer leur conflit.

Quelques jours auparavant, un ouvrier gréviste qui rentrait chez lui en automobile avait été agressé par un contremaître et battu. Ce contremaître avait alors également cassé les vitres de l'automobile de ce gréviste.

la CTCUM manipule l'opinion publique

La CTCUM a manipulé l'opinion publique en laissant entendre devant la Commission d'enquête qu'elle était prête à reprendre les négociations sur la base des contre-propositions syndicales, et à faire de nouvelles offres salariales. Non seulement elle n'a pas assoupli sa position, mais elle n'a manifestement pas l'intention de le faire.

Elle n'a apporté lors des négociations du 28 avril, aucune réponse aux contre-propositions syndicales, qu'elle avait pourtant qualifiées d'intéressantes et susceptibles de débloquent les négociations, elle a gardé la même intransigeance qui a provoqué la grève au mois de janvier, et elle a fait annuler la séance de conciliation prévue pour le lendemain.

Ceci est très grave, car tout le monde, y compris dans les rangs syndicaux, a cru à un déblocage réel des négociations. Et c'est d'autant plus grave que le commissaire enquêteur s'est prêté à cette manipulation en accréditant, particulièrement à la fin de l'enquête, l'illusion que les négociations allaient reprendre.

journée d'étude chez Québecor

Une journée d'étude a été déclenchée, jeudi le 29 avril, par les syndiqué-e-s des hebdomadaires populaires (Échos-Vedettes, Télé-Radiomonde, Nouvelles Illustrées, Photo-Vedettes et Grand Journal Illustré), filiale de Québecor Inc. et propriété de Pierre Pélaudeau.

Sans convention depuis

juin 1981, les journalistes, rédacteurs en chef, photographes, maquettistes et secrétaires à la rédaction n'ont pas bénéficié de hausse de salaire depuis février 1980.

Les négociations traînent en longueur et achoppent notamment sur les garanties de travail, sur l'utilisation de collaborateurs non syndiqués et sur les salaires et primes.



manif devant la cour suprême

Les travailleur(euse)s de l'entretien ménager à la Commission scolaire régionale de l'Outaouais ont manifesté devant le siège du plus haut tribunal du pays, le 27 avril.

Ils protestaient contre la décision de la CSRO qui tente de faire invalider une décision du tribunal du travail du Québec par la cour suprême du Canada. La décision du tribunal québécois statue qu'un sous-contractant est tenu de conserver à son emploi les travailleur(euse)s embauché(e)s par son prédécesseur. En s'adressant à la cour suprême plutôt qu'à la cour supérieure du Québec, la CSRO crée en quelque sorte un précédent puisque la cour suprême s'immiscerait dans une juridiction provinciale.

Le syndicat des employés d'entretien lutte pour l'obtention d'un premier contrat de travail depuis 1979. Des grévistes et lock-outés du conseil central de Montréal, dont les travailleurs de Holiday Maintenance, se sont joints à la manifestation.

...petites nouvelles...



**négo-
ciations**

tentative de briser le front commun aux Holiday Inn

Après plus de 24 séances de négociation, la partie patronale a fait savoir aux 2 syndicats CSN, qui représentent les 400 travailleur(euse)s des Holiday Inn, Place Dupuis et centre-ville à Montréal, qu'elle ne voulait plus négocier avec le front commun des 2 syndicats.

Pour les syndiqués, il n'est pas question de briser le front commun au milieu des négociations. L'employeur demande un conciliateur. Les syndicats proposent une alternative:

- négocier avec un syndicat en présence de l'autre comme observateur;

- que le conciliateur fasse la navette.

Même refus de l'employeur. Les syndicats lui envoient alors le message suivant: "c'est tous ensemble que nous négocierons et devant le mépris de l'employeur nous répondrons de manière méprisante."

Les 2 conseils syndicaux se sont réunis et ont défini un plan d'action. **Les travailleurs appellent les syndiqués à boycotter lors de réunion, assemblée, conseil confédéral et réservations de chambre des Holiday Inn de la région de Montréal et de Québec, tout particulièrement.**



**organi-
sation**

affaires sociales: nouveaux gains pour la CSN à Montréal

Le Syndicat des travailleurs et travailleuses du **centre d'accueil Jean de Lalande (CSN)** a déposé sa requête en accréditation pour représenter les 300 employé-e-s de ce foyer pour personnes âgées montréalaises.

Membres d'une union américaine (l'Union des employés de services, local 293) depuis l'ouverture du centre en 1978, alors que celui-ci ne comptait que quatre employé-e-s, ces travailleurs et travailleuses ont adhéré à leur syndicat CSN dans une proportion de 85%. Leur principal grief envers le local 298: l'absence d'autonomie syndicale de la section locale, ce qui se traduit notamment par des ingérences indues des agents d'affaires de l'union dans les décisions internes de la section.

à Joliette

Un autre groupe d'employé-e-s du réseau des affaires sociales vient également de quitter le local 298, dont ils étaient membres depuis 1975, pour adhérer à un syndicat autonome affilié à la CSN. Il s'agit des trente travailleurs et travailleuses du **centre d'accueil pour personnes âgées de Saint-Thomas**, dans la région de Joliette.



culture

le goût de turluter?

Pour chanter sur les lignes de piquetage, dans les manifestations, sur les lieux de travail, lors de grèves ou d'occupations, dans les fêtes populaires et — pourquoi pas — en vacances... un petit livre indispensable "Chansons de lutte et de turlutte", publié par le syndicat de la musique du Québec.

Pour se le procurer:

**Gilles Garand
Syndicat de la musique du Québec**

**1601 De Lorimier
Montréal, Québec
H2K 4M5**

Tél.: (514) 598-2015

NOUS ON S'AFFICHE

Une exposition d'affiches qui représente notre quotidien et notre vécu. Des affiches qui nous rappelleront nos mobilisations, notre résistance, qui nous invitent à des fêtes ou nous informent de nos services. C'est le résultat du travail de plusieurs groupes populaires et syndicaux.

Cette exposition est disponible pour tous ceux qui souhaitent revoir des moments privilégiés de l'histoire populaire. Elle rassemble 84 affiches dans 12 panneaux et 5 bannières d'identification. Elle s'emprunte à un taux de \$100/jour pour une période maximale de 10 jours calendrier.

**Centre populaire de documentation
1212 rue Panet
Montréal, Québec
H2L 2Y7
Tél.: (514) 525-1594**

appuyons le SUCO!

Le SUCO, Service universitaire canadien outre-mer, est une corporation privée, de coopération et de solidarité internationale sans but lucratif. Notre organisme a permis à plus de 3,000 hommes et femmes du Québec et de l'Acadie d'oeuvrer dans une quarantaine de pays d'Afrique et d'Amérique latine.

Des partenaires du Tiers Monde nous invitent à partager avec eux leurs projets d'autodéveloppement. Les équipes du SUCO participent à la gestion de quelque 125 projets de développement. C'est cette forme d'appui que nous vous proposons, appui très important pour le SUCO. Soutenir les projets du SUCO en les finançant: c'est combattre le sous-développement.

Faire parvenir vos contributions à: **Service universitaire canadien outre-mer, 4824 Côte des Neiges, Montréal, Québec, H3V 1G4**

la guerre entre l'Argentine et l'Angleterre

Début avril 1982, l'armée d'Argentine a reconquis les îles Malouines, occupées par la Grande Bretagne depuis 1833.

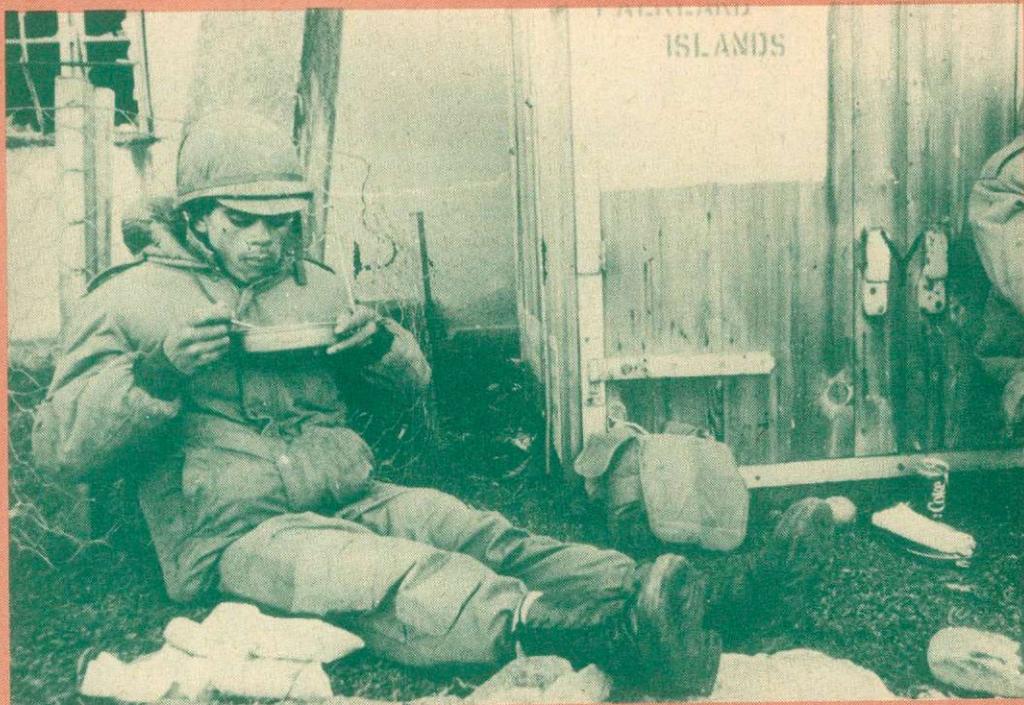
L'état argentin étendait, avant 1833, sa souveraineté sur ces îles. Pour lui, aujourd'hui reconquérir ces îles veut dire tout simplement la libération d'un territoire argentin occupé. Pour la Grande-Bretagne, située à 10 000 milles de là, l'action de l'armée d'Argentine équivaut à une agression contre elle.

Même si l'état argentin a un droit historique sur ces îles, la conjoncture dans laquelle la libération de ces îles a eu lieu, la riposte de la Grande-Bretagne, ainsi que la rapidité avec laquelle les États-Unis ont entrepris leur médiation en déléguant leur secrétaire d'État Haig exigent quelques explications.

La conjoncture

La reconquête des îles Malouines est survenue à peine deux semaines après les grandes manifestations ouvrières à Buenos Aires, qui fait un mort et plus de 2,000 arrestations. La crise économique bat son plein en Argentine. Les militaires au pouvoir depuis 1976 sont de plus en plus contestés malgré leur triste bilan de 30,000 assassinés et disparus depuis six ans. Au niveau continental, l'Argentine, à la demande des États-Unis, a envoyé des experts militaires au Salvador. La junte militaire espérait, par ce coup de main à l'administration Reagan en Amérique centrale, bénéficier, sinon de l'aval, au moins de l'indifférence des États-Unis. Pour la Grande-Bretagne,

LES ENJEUX DES MALOUINES



l'action de l'Argentine est un affront intolérable. D'autant plus qu'une mobilisation de l'armada britannique concrétisée par le débarquement dans l'île de Georgie du Sud ferait oublier un peu les problèmes économiques du Royaume (12% de chômage).

Ceci dit, la conjoncture n'explique pas les raisons stratégiques fondamentales de cette crise et les efforts majeurs des États-Unis en vue d'éviter un affrontement entre leurs alliés britanniques et leurs amis argentins.

L'importance stratégique des Malouines

1. Les îles Malouines contrôlent le passage de l'océan Pacifique à l'océan Atlantique. Déjà cette route maritime a joué un rôle important pendant la

deuxième guerre mondiale.

2. Les îles peuvent contrôler l'entrée de la péninsule antarctique avec toutes ses richesses considérables.

3. Les îles pourront héberger le poste de contrôle du système de navigation Navstar, 24 satellites au-dessus du sud de l'Atlantique que les Américains finissent de mettre en place.

Et les États-Unis

De toute évidence, les États-Unis sont mal pris entre leurs amis argentins et leurs alliés britanniques. Mais devant de tels enjeux géo-stratégiques, les États-Unis prennent position en faveur de la Grande-Bretagne. Cette dernière n'aurait pas pu envoyer son armada dans l'Atlantique sans le soutien logistique des États-Unis. Les États-Unis viennent de dissuader

l'Organisation des États Américains de prendre une position ouverte pour l'Argentine.

Les conséquences

Cette crise affectera certainement les relations de l'Argentine avec les États-Unis et ces derniers avec l'ensemble du continent sud américain. En effet, en soutenant l'Angleterre, les États-Unis violent un traité signé par eux avec tous les États latino-américains (à l'exception de Cuba). Ce traité stipule une aide mutuelle en cas d'agression d'un pays du dehors du continent latino-américain. Les pays du Tiers-Monde, aussi, ne manqueront pas de tirer les leçons de cette crise: l'Occident ne tolérera pas qu'un pays du Tiers-Monde libère par sa propre force une partie occupée de son territoire.